

Conditions du tirage au sort

La société STAEDTLER Mars GmbH & Co. KG, Moosäckerstraße 3, 90427 Nürnberg, Allemagne, organise un concours « Creative Weeks FIMO » sur son site Internet www.staedtler.com/creativeweeks.

La société STAEDTLER Mars GmbH & Co. KG offre au participant la possibilité de participer au concours exclusivement selon les conditions suivantes.

En participant au concours, le participant accepte les présentes conditions générales :

1. Organisateur du concours STAEDTLER Mars GmbH & Co KG, Moosäckerstraße 3, 90427 Nuremberg, Allemagne (ci-après dénommée « STAEDTLER »).
2. Ce concours n'est pas affilié à Facebook ou Instagram et n'est pas commandité, soutenu ou organisé par Facebook ou Instagram. Chaque participant tiendra Facebook ou Instagram indemne de toute réclamation qui pourrait être faite contre Facebook ou Instagram dans le cadre du déroulement du tirage au sort.
3. Sont admissibles à participer les personnes âgées d'au moins 18 ans au moment de la participation et qui sont résidents permanents dans l'un des pays suivants :
 - Allemagne,
 - Espagne,
 - France,
 - Danemark,
 - Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord
4. Les employés de STAEDTLER et des sociétés affiliées à STAEDTLER au sens des articles 15 et suivants de la loi allemande sur les sociétés anonymes (AktG), les parties liées et les autres personnes impliquées dans la conception et la réalisation du présent concours sont exclues de la participation.
5. La participation n'est possible qu'en ligne sur le site www.staedtler.com/creativeweeks ou via Instagram.
6. La participation au concours est gratuite et indépendante de l'achat de biens ou de services.
7. Le concours commence le 28/10/2019 à minuit et se termine le 06/12/2019 à minuit (ci-après dénommée « **période du concours** »).
8. Pour participer au concours, le participant doit créer une œuvre personnelle en pâte à modeler FIMO Leather Effect et mettre une photo de son travail sur le site web www.staedtler.com/creativeweeks ou poster la photo sur sa page Instagram avec le hashtag #fimoleathereffect ou #creativeweeks. La pâte à modeler FIMO Leather Effect peut être achetée en magasin ou chez STAEDTLER.

9. Chaque participant peut participer plusieurs fois au concours, mais un seul prix par participant est possible.
10. Les gagnants recevront un lot de produits de la gamme STAEDTLER. Au total, 30 gagnants seront choisis par un jury parmi l'ensemble des participants. 10 gagnants seront désignés toutes les deux semaines soit le 11/11/2019, le 25/11/2019 et le 09/12/2019.
11. Les gains sont non négociables, échangeables ou transférables. STAEDTLER a le droit de remplacer un lot par un autre lot équivalent. Un paiement complet ou uniquement au pro rata des prix en espèces ou un éventuel lot de remplacement est exclu. Les créances bénéficiaires ne peuvent pas être cédées.
12. Chaque image d'un participant doit être en rapport avec le contenu du concours, ne doit pas être immorale ou illégale ou violer d'une autre manière le droit applicable ou les droits de propriété intellectuelle ou personnels de tiers.
13. STAEDTLER se réserve le droit d'exclure de la participation et de supprimer les images qui ne respectent pas les conditions susmentionnées. Par la présente, le participant décharge STAEDTLER de toutes les réclamations formulées par des tiers en raison d'une violation de leurs droits.
14. Le participant confirme que son image est libre de droits d'auteur, de droits voisins ou d'autres droits de tiers.
15. En soumettant sa photo (voir point 8), le participant accorde à STAEDTLER le droit d'utiliser la photo soumise dans les médias en ligne et hors ligne à des fins commerciales, de la distribuer et de la rendre accessible au public à des tiers (par exemple dans d'autres réseaux sociaux) de toute autre manière. Dans ce but, STAEDTLER est autorisé à traiter l'image et - si nécessaire - à accorder des droits d'utilisation à des tiers. L'octroi de ces droits est gratuit et sans restriction d'espace, de contenu ou de temps.
16. Les gagnants seront annoncés sur la page Instagram de STAEDTLER et recevront de l'information sur le concours. Attribution des lots Si un gagnant ne se manifeste pas dans les 7 jours suivant l'annonce de sa victoire, son droit aux lots expire. Dans ce cas, STAEDTLER est en droit de désigner un autre gagnant parmi les participants. STAEDTLER n'assume aucune responsabilité, si la notification du prix est perdue lors de la transmission électronique et/ou ne parvient pas au gagnant.
17. Les gagnants recevront leurs prix par la poste. STAEDTLER décline toute responsabilité si, pour des raisons indépendantes de la volonté de STAEDTLER, le prix est perdu lorsqu'il est envoyé par la poste et/ou ne parvient pas au gagnant.
18. STAEDTLER se réserve le droit d'exclure des participants du concours qui violeraient la loi applicable ou les présentes conditions générales du concours, feraient des

déclarations fausses, trompeuses ou frauduleuses, utiliseraient des aides déloyales et/ou tenteraient d'en manipuler le résultat sans donner de raisons.

19. Dans la mesure où des données à caractère personnel des participants (p. ex. nom (de compte), adresse e-mail, adresse, nom d'utilisateur, photo de profil) sont collectées, traitées ou utilisées dans le cadre du concours, STAEDTLER les traite exclusivement pour le déroulement du concours (art. 6 al. 1 let. B RGPD). STAEDTLER peut transmettre ces données à un tiers pour l'envoi du prix (en particulier entreprise de transport). Toutes les données à caractère personnel seront effacées une fois le concours terminé. L'utilisation des données à caractère personnel peut être révoquée à tout moment en envoyant un message à [datenschutz\(at\)staedtler.com](mailto:datenschutz@staedtler.com). Avec cette révocation, la participation au concours prend fin. Pour plus d'informations sur la protection des données, voir <https://www.staedtler.com/fr/fr/legal/protection-des-donnees/>.
20. STAEDTLER se réserve le droit d'annuler ou de mettre fin au concours à tout moment. Ceci s'applique en particulier si
 - a) les conditions d'utilisation ou les politiques de Facebook ou d'Instagram sont modifiées pendant la tenue du concours et la tenue du concours ne serait plus permise en vertu des conditions alors en vigueur de Facebook ou d'Instagram,
 - b) des problèmes techniques le rendent nécessaire, ou
 - c) des manipulations sont détectées ou une exécution correcte du concours n'est plus assurée, notamment en cas de panne de matériel ou de logiciel, d'erreurs de programme, de virus informatiques, d'interventions non autorisées par des tiers ainsi que de problèmes mécaniques, techniques ou juridiques.
21. En plus des présentes Conditions de participation, la relation entre STAEDTLER, le Participant et Facebook ou Instagram est régie par les Conditions d'utilisation et la Politique de confidentialité de Facebook (voir <https://fr-fr.facebook.com/legal/terms>) ou Instagram (voir <https://fr-fr.facebook.com/help/instagram/478745558852511>).
22. Dans la mesure où le droit national du lieu de résidence du participant ne prescrit pas nécessairement l'application du droit national, le droit allemand est applicable.